

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



## Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 24 juin 2019 à 19.00, à la salle de projection de l'Arnold Reymond.

---

### La présidente

Ouvre la séance à 19heures.

Mmes Marinette Nicod, Marianne Quartier, Jasmine Baudois-Pichard, Françoise Adam et MM Gianfranco Farinelli, Jean-Jacques Frauchiger, Jean-Louis Rossignol, Dieter Graser sont excusés.

### 1.

#### **APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS**

34 conseillères et conseillers sont présents, 8 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### 2.

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### La présidente

Fait voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité avec une abstention

### 3.

#### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019**

### M. Frigerio

Demande la modification suivante à la page 7 « Demande si des études sérieuses concernant la sécurité des piétons, des cyclistes, en particulier des enfants avec des bandes cyclables ont été menées dans le cadre du projet du PALM»

PV accepté avec une abstention

### 4.

#### **PEREQUATION ET FACTURE SOCIALE : PRESENTATION PAR M. GIANNI SAITTA**

#### **SECRETAIRE GENERAL DE L'UCV**

### M. Kehtari

Présente M. Saitta, secrétaire général de l'UCV.

La présentation de M. Saitta est remise par e-mail à chaque conseiller.

Analyse financière de notre commune, évolution sur les 5 dernières années, de 2014 à 2016 avec des bonnes années, plus de recettes et

---

moins de dépenses. Avec des éléments exceptionnels, les contribuables étant notamment taxés rétroactivement par l'ACI.

La situation n'est pas désastreuse, toutefois la commune se doit d'être très attentive. A long terme, la commune ne peut pas se permettre de maintenir un tel train de vie.

**M. Baer**

Se demande de combien de points d'impôt pourrait augmenter le taux communal dans les années à venir.

**M. Saitta**

Relève que ce calcul n'a pas encore été fait.

**M. Frigerio**

Demande si des comparaisons avec les autres communes se font.

**M. Saitta**

Précise que cela ne se fait pas. Toutefois, il relève que Paudex fait partie des communes avec un fort potentiel fiscal.

Péréquation fiscale, disparité entre les communes en fonction des gros et petits contribuables. On mesure le potentiel fiscal de la commune, contribuable physique et moral. Garder à l'esprit qu'il y a toujours un écart de 2 ans sur les impôts, ce qui fait qu'il y a toujours un décalage entre budget et comptes.

Tous les impôts, GI, droits de mutation, succession et donation, représentent la moitié de ce que nous versons aux autres communes. Notre commune se trouve au-dessus de la moyenne (47), point d'impôt à 99.

Les petites communes à fort potentiel fiscal sont désavantagées. Toutes les communes doivent participer à hauteur de 20x de leur point d'impôt.

**5.**

**COMMUNICATIONS DU BUREAU**

**La présidente**

**Mentionne :**

**que le 19 mai** a eu lieu un scrutin fédéral qui portait sur deux objets  
1/ réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)  
2/ directive de l'UE sur les armes

Vous pouvez trouver tous les résultats sur le site.

**que le 12 juin**, a eu lieu la soirée en l'honneur des personnes œuvrant pour l'enfance au sens large. Un délicieux repas thaï a été servi au restaurant de la Fontaine.

**que le 18 juin**, s'est tenu la séance du conseil intercommunal de l'ASEL au cours de laquelle notre conseiller communal, M. Xavier de Landerset, a été assermenté.

**que le 20 juin** a eu lieu la séance intercommunale de l'ORPC

Rappelle aux conseillers que lorsqu'ils souhaitent prendre la parole, ils sont priés de la demander, d'attendre qu'elle soit accordée, de se lever et de s'adresser à l'assemblée avec les formules d'usage.

Pour l'année législative à venir, il sera demandé à chaque conseiller qui représente la commune ou qui fait partie de commissions, de remplir un tableur Excel qui sera à disposition dès la rentrée de septembre sur le Storebox, avec les dates et le type de séances effectuées.

Concernant le Storebox, le bureau regrette les récents problèmes. La raison de ces dysfonctionnements a été trouvée et une nouvelle marche à suivre sera rapidement transmise, afin d'éviter ce type de problème.

## 6.

### **ELECTION DU BUREAU**

#### La présidente

Demande à M. Pierre-André Di Natale de venir au pupitre pour procéder à l'élection du président.

#### M. Di Natale

Procède à l'élection du président du conseil.

#### M. Witschi

Propose Mme Céline Dillner-Reichen.

#### Mme Dillner-Reichen

Accepte avec plaisir.

#### M. Di Natale

Demande si d'autres personnes sont intéressées par la présidence. Personne d'autre n'est proposé. Mme Céline Dillner-Reichen est élue par acclamations.

#### La Présidente

Procède à l'élection de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente ou 1<sup>er</sup> vice-président.

#### M. Rüeger

Propose M. Pierre-André Di Natale.

#### M. Di Natale

Accepte avec plaisir.

#### La présidente

Demande si d'autres personnes sont intéressées par la vice-présidence. Personne d'autre n'est proposé. M. Pierre-André Di Natale est élu par acclamations.

---

Annonce que tous les membres du bureau se représentent.  
Ils sont tous réélus par acclamation.

**7.****ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION****La présidente**

Informe le CC que la commission de gestion se représente incorpore, ainsi que M. Alexandre Berthet en tant que supplément.

Les membres de la commission de gestion sont acclamés.

**8.****ELECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES****La présidente**

Annonce que les membres de la commission des finances se représentent, sauf M. André Crousaz. M. André Crousaz est chaleureusement remercié pour tout le travail accompli auprès de cette commission.

**M. Maillard**

Propose M. Laurence Crot et M. Daniel Zahnd comme membres de la COFIN. M. Daniel Zahnd restant membre suppléant.

Les membres de la commission des finances sont acclamés.

**9.****Compte rendu de l'ASEL****M. Witschi**

Relève que les deux informations qu'il souhaitait annoncer, ont déjà été données. Il s'agit de la nomination de M. Xavier De Landerset, ainsi que les chiffres communiqués par le rapport de la commission de gestion.

**10.****COMPTE RENDU DU SDIS****M. Fontannaz**

Remarque que le SDIS est très actif ces derniers temps, à cause de la météo capricieuse.

**11.****COMPTE RENDU DE L'ORPC****M. Fontannaz**

Informe qu'une séance du conseil intercommunal a eu lieu à Mézières, avec 4 sujets. Il relève également que c'est l'ORPC qui va s'occuper du plan canicule.

**12.****MOTION – TEC (TAXE RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE) LIEE A L'ENTREE EN VIGUEUR DU FUTUR PGA****La présidente**

Informe le CC que M. Jean-Daniel Hofmann a avisé le bureau qu'il souhaitait exercer son droit d'initiative conformément à l'article 31 de la Loi sur les Communes, en déposant une motion.

---

Le texte de sa motion a été déposé au bureau juste avant le CC, toutefois le bureau a été informé au préalable du dépôt d'une motion, d'où le point à l'OJ.

La parole est donnée à M. Jean-Daniel Hofmann.

**M. Hofmann**

Donne lecture de sa motion. Une copie de cette motion sera remise aux conseillers.

La motion concerne la demande d'un règlement communal relatif à la taxe sur l'équipement communautaire (TEC).

La Loi cantonale sur les impôts communaux permet de prélever une taxe pour couvrir les dépenses d'équipement communautaire communal ou intercommunal liées à des mesures d'aménagement du territoire. Cette taxe est perçue auprès des propriétaires réalisant une plus-value en cas de modification de l'affectation de leur bien-fonds. La Loi sur l'aménagement du territoire permet aux communes de soustraire de la taxe sur la plus-value déjà perçue auprès des propriétaires, la taxe sur l'équipement communautaire, pour autant qu'un règlement ad-hoc existe, permettant ainsi d'éviter la double imposition.

**M. Spring**

Explique au CC que la TEC peut financer uniquement les équipements scolaires de la scolarité obligatoire, les équipements pré et parascolaires, les équipements de transports publics. Il précise que la seule chose que la commune aurait pu financer dans ce cadre, est la nouvelle salle polyvalente.

Le montant de la taxe correspond au maximum à 50 % du coût des dépenses d'équipements communautaires liées à la mesure d'aménagement du territoire qui occasionne sa perception.

**La présidente**

Ouvre la discussion sur cette motion.

**M. Desbaillets**

Se demande si cela va coûter plus cher aux propriétaires.

**M. Hofmann**

Rappelle que nous avons encore des terrains à construire ainsi que le projet des BHNS.

**M. Spring**

Précise que la commune ne touchera rien de plus avec les Côtes St-Maire, celles-ci ne rapporteront rien étant déjà dans le plan de quartier légalisé. Concernant les BHNS, il reste encore à savoir ce qui peut être financé. Précise que si ce règlement est voté, le temps qu'il entre en vigueur, les propriétaires auront le temps de vendre leur parcelle.

**M. Desbaillets**

Remarque qu'il s'agit d'une taxe de plus pour les propriétaires. Se demande si cette taxe est perçue uniquement au moment d'un changement d'affectation et si celle-ci touchera tous les propriétaires.

- 
- Mme Martin** Précise que cette taxe existe déjà, les propriétaires sont de toute manière taxés sur la plus-value de leur bien-fonds soit par le Canton, soit par la Commune pour autant que celle-ci se soit dotée d'un règlement ad-hoc.
- M. Spring** Explique que cette taxe est calculée et est exigible dès le changement d'affectation. La commune peut différer la taxe jusqu'à la vente.
- M. Hofmann** Rappelle que ce règlement vise à récupérer une part, encaissée actuellement par le Canton.
- M. Kehtari** Précise que cette taxe a beaucoup plus de sens lorsqu'on agrandit des quartiers notamment avec des nouvelles écoles. Concernant le projet du BHNS, l'agrandissement d'une voie de bus pourrait éventuellement entrer dans le cadre de cette taxe.
- M. Hofmann** Défend sa motion, relève une divergence entre avec l'interprétation de la Loi. Demande au CC s'il désire demander à la Municipalité d'étudier cette question.
- M. Viand** Demande à la Municipalité quels sont les équipements communautaires qui vont profiter de cette taxe.
- M. Spring** Précise qu'il s'agit des nouvelles constructions scolaires, nouvelles constructions d'UAPE ou garderie, ainsi que des nouvelles lignes de transports publics.
- M. Viand** Remarque qu'il y aura encore des terrains à bâtir voire éventuellement une crèche, d'où l'importance de cette taxe.
- M. Baer** Se demande si les propriétaires peuvent économiser quelque chose avec cette taxe.
- M. Spring** Relève qu'il s'agit d'une taxe sur la plus-value.
- M. Witschi** Se demande si cette taxe ne pourrait pas être utilisée dans le cadre des terrains à bâtir. Un EMS avait été évoqué, et également de nouveaux locaux pour l'administration communale.
- M. Chappuis** Remarque que les conditions d'utilisation sont très restrictives, que deviendra cet argent, si nous n'en avons pas l'utilité ?
- M. Kehtari** Se demande également s'il y a d'autres moyens d'utilisation. Cette question reste ouverte.
- M. Hofmann** Estime que c'est grâce à l'acceptation de cette motion que nous aurons des réponses à ces questions.

- 
- La présidente** Passe au vote de cette motion avec ;  
3 voix pour le renvoi en commission ad'hoc  
7 voix pour le rejet  
24 voix pour le renvoi à la Municipalité
- Cette motion est donc renvoyée en Municipalité, qui devra revenir au conseil avec un préavis, assorti d'un éventuel délai.
- 13.** **ETUDE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**
- M. Rüeger** Ne désire pas donner la lecture de son rapport, étant donné que chaque conseillère et conseiller l'a reçu par mail ou par courrier.
- M. Kehtari** Demande la permission au CC que M. Philippe Zurcher, boursier communal remplaçant, puisse être présent et intervenir au besoin.
- La présidente** Passe en revue le rapport de gestion.
- M. Maillard** Demande à quoi correspond les 24%, page 2 du rapport.
- M. Spring** Précise que ces 24% représentent les divers et imprévus du chantier, notamment les nouveaux souhaits de la commune et les oublis de l'architecte. Rappelle que la Municipalité cherche à trouver des solutions simples et moins onéreuses.
- 14.** **PREAVIS N° 03-2019 COMPTES ET GESTION 2018**
- M. Maillard** Ne donne pas lecture de son rapport, étant donné que chaque conseiller l'a valablement reçu.
- La présidente** Passe en revue le préavis et ouvre la discussion.
- M. Maillard** S'étonne que M. Saïtta ait parlé d'une diminution de la dette.
- M. Kehtari** Rappelle que M. Saïtta ne parlait que du port.
- La présidente** Constate que la parole n'est plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote sur les conclusions du préavis.
- 34 conseillers acceptent
- 15.** **PREAVIS N° 04-2019 AUTORISATION D'EMPRUNTER CHF 1.0 MILLION**
- M. Maillard** Donne lecture de son rapport que chaque conseiller a valablement reçu.

1. d'autoriser la Municipalité d'emprunter jusqu'à un montant de CHF 2.0 millions (au lieu de 1 million), selon l'amendement de la Commission des finances,
2. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt, conformément aux dispositions de l'art. 4, chiffre 7, de la Loi sur les communes du 28 février 1956.

**La présidente**

Le préavis est passé en revue.

**M. Frigerio**

Remarque que nous avons un amendement avec une augmentation du prêt à 2 millions.

**M. Baer**

Estime qu'emprunter est bien quand les taux sont bas, toutefois relève la surprise quand les taux vont augmenter.

**M. Kehtari**

L'objectif n'est pas d'emprunter avec un taux fixe, en cas d'augmentation du taux, l'emprunt pourra être cassé.

**M. Hofmann**

Se pose la question sur ce saut à 2 millions. La commune en a-t-elle besoin aujourd'hui ? Si l'amendement est accepté, comment l'emprunt sera-t-il contracté ?

**M. Kehtari**

Relève qu'on ne peut pas faire un emprunt à taux négatif à moins d'un million. Précise que l'utilisation de cet emprunt se fera par tranche.

**M. Chaubert**

Relève que le plafond d'endettement nous limite dans nos emprunts.

**M. Kehtari**

Estime que tant que les intérêts sont négatifs, l'emprunt est favorable.

**La présidente**

Constata que la parole n'est plus demandée concernant ce sujet, elle clôt la discussion et passe au vote sur les conclusions amendées.

- Autoriser la Municipalité d'emprunter jusqu'à un montant de CHF 2 millions (au lieu de 1 million).

Le point 2 des conclusions du préavis est inchangé.

30 acceptent  
2 abstentions  
2 avis contraires

**16.**

**COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

**M. Chaubert**

Revient sur la demande de M. Viand, concernant la faisabilité du tracé des rives du lac et annonce que cela est possible.



---

Informe le CC que les travaux au chemin de la Grangette sont terminés. Relève qu'il y a 75 oppositions concernant le projet PP7.

**M. Fontannaz**

Informe le CC que les moloks au chemin du Coutzet ainsi qu'au chemin de la Grangette sont installés et que des cartes sont à disposition pour leur utilisation.

**Mme Martin**

Recherche des bénévoles pour l'association transports bénévoles. Rappelle que la fête de Paudex aura lieu le 28 juin et invite les habitants à venir nombreux.

**M. Kehtari**

Relève qu'il y a beaucoup de choses à faire concernant les différentes oppositions. Aller auprès du canton pour le financement, car sans financement, nous ne pouvons pas aller de l'avant. Ces deux dernières années ont été tempétueuses au niveau des finances. Relève que 2019 sera la première année avec 68 points d'impôt.

**17.**

**PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

**M. Frigerio**

Revient sur sa proposition d'une bavette à l'entrée de la descente de la route de la Bernadaz, afin de marquer le passage du tunnel en bas de cette route et d'empêcher les cars et camions de passer et de se retrouver coincés en bas de la route. Dernièrement, un autocar a dû faire des manœuvres sur la propriété privée au chemin de Bochat, gênant les habitants.

D'autre part, il constate que le plan de quartier du Vallon de la Paudèze n'est toujours pas respecté, l'adoption du plan de quartier et de son règlement ayant été voté en 2009, selon préavis Municipal 2/2009, avec l'amendement suivant ; «créer simultanément une liaison piétonne vers les équipements d'utilité publique localisés sur la partie comblée du vallon de la Paudèze d'entente avec la Commune de Pully.» «Les accès piétonniers doivent être complétés par une liaison vers les équipements d'utilité publique du vallon de la Paudèze.». De plus, la place de jeux de 250m<sup>2</sup>, initialement prévue, ne ressemble aucunement à une place de jeux où les enfants pourraient s'amuser.

Il s'interroge également sur les délais de mise en conformité.

**M. Witschi**

Relève que les problèmes de camions sont récurrents. Ils montent sur les escaliers et font des dégâts, pour la plupart du temps pris en charge par la copropriété. Il estime qu'il faut éviter que la PPE en vienne à mettre des grosses « pierres » pour empêcher les camions de tourner. Constate qu'il a fallu l'intervention de la police pour les deux cars bloqués.

**M. Baer**

Se demande pourquoi on n'interdit pas les gros camions sur cette route.

---

**M. Fontannaz** Relève qu'il s'agit d'une route cantonale. Dès lors, c'est la DGMR qui s'en occupe.

**M. Baer** Se demande si nous pourrions déclasser cette route.

**M. Kehtari** Relève que l'inquiétude au moment de la rénovation de la route de la Bernadaz était la hauteur du trottoir. Ce problème a été résolu grâce à la réfection de cette route.  
Remarque que les GPS sont friands de la route de la Bernadaz, sans avertir de la proximité du tunnel.

Relève que concernant la place de jeux, il y a un problème d'ancrage sur le terrain.

**Mme Bovey** Suggère de couvrir les poubelles sur la place de Denner notamment, afin de se prémunir des renards.  
Estime que la place du bus n° 8 est vraiment très sale.  
Se demande quelle évacuation d'eau se jette dans le lac à côté de la Pierre ronde.

**M. Kehtari** Précise que ce sont les eaux claires.

**M. Curdy** Précise que les poissons morts sont des poissons impropres à la consommation, qui sont rejetés par le pêcheur.

**Mme Bovey** Remarque que les nouveaux bus ont très souvent des problèmes techniques. Relève qu'une ligne 4 venant jusqu'à Paudex serait souhaitable.

**M. Kehtari** Remercie tous les conseillers pour leur travail et les invite à passer à côté pour un apéritif dinatoire.

*La séance est levée à 22h40*

*Prochaine séance le lundi 30 septembre à 20h00 à la salle de projection de l'Arnold Reymond.*

La Présidente

La Secrétaire

Céline Dillner-Reichen

Caroline Genovese